

mière croisade et la possession de la sainte cité aient quelque peu désarmé le zèle de la persécution. Peut-être même les Israélites seraient-ils parvenus à se faire oublier durant quelque temps, si le réveil des croyances n'avait porté ce peuple aveugle à reconnaître dans un aventurier les caractères de puissance promis au Messie. En 1137, le libérateur présumé des Hébreux se produit au grand jour, et cet éclat le perd; malheureusement il ne l'entraîna pas seul dans sa ruine. Le judaïsme, toujours indompté, toujours vivace, choisissait mal le jour de sa révolte; celle-ci fut étouffée avant de naître. L'œil de la force se rouvrit encore sur les Juifs, et Louis-le-Jeune, non content de maltraiter le peuple esclave et rebelle, parce qu'il souffrait, voulut anéantir son action religieuse, l'élément de sa force : les synagogues croulèrent sous le marteau.

Lorsque j'ai parlé du repos goûté par les Israélites en France au commencement du douzième siècle, quelque pré-somption m'aurait autorisé à excepter Lyon. L'autorité paternelle des archevêques ne devait guère permettre à Israël de s'implanter de nouveau sur notre sol ecclésiastique. Si les Juifs revinrent dans notre cité après le rappel de Philippe, ils le firent d'une manière occulte et le temps seul leur octroya droit de séjour. Dans le douzième siècle, en effet, Benjamin de Tudde entreprit un voyage, afin de visiter les diverses synagogues d'Orient et d'Occident. Venu à la France, l'historien voyageur parle de la colonie narbonnaise, à la tête de laquelle se trouvait alors un dernier descendant de la race de David, célèbre par ses richesses et revêtu d'une autorité civile. Narbonne était la tête de la société juive. De Tudde parle ensuite des synagogues de Montpellier, de Lunel, de Beaucaire, d'Arles, de Marseille et de Paris; pas un mot n'est dit sur Lyon, et cependant il est impossible que l'importance de notre ville n'ait pas attiré l'observateur du douzième siècle. Ce m'est donc une preuve que les Juifs n'avaient pas repris corps à Lyon.